



DIRECTION DE L'ÉDUCATION,  
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

TÉL. : 02 48 25 24 44

---

## DEMANDE D'AIDE À LA FORMATION BAFA/BAFD (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur)

---

Le Département du Cher accorde des bourses, sur critères de ressources, pour permettre aux jeunes du département issus de familles à revenus modestes d'accéder aux formations devant conduire à la délivrance du BAFA/BAFD. Ces bourses, cumulables avec celles d'autres institutions (Caisse d'allocations familiales...) sont calculées sur la base du quotient familial retenu par l'administration fiscale. Elles s'échelonnent de 120 à 150 euros pour un stage de formation générale et de 100 à 120 euros pour un stage d'approfondissement ou de qualification, en fonction de la situation sociale du demandeur.

---

### RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU STAGIAIRE

---

M.  Mme  <sup>(1)</sup>

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance: .....

Adresse : .....

.....

Téléphone: ..... Adresse mail: .....

Rattachement du stagiaire au foyer fiscal de ses parents <sup>(1)</sup> oui  non

---

### RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA FORMATION BAFA/BAFD SUIVIE

---

Organisme de formation: .....

Lieu et date de formation: .....

Type de formation <sup>(1)</sup> - Formation générale

- Formation d'approfondissement/qualification

Je soussigné (e) .....

Certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus mentionnés.

À ..... Le ..... Signature

<sup>(1)</sup> cochez la case correspondant à votre situation

HÔTEL DU DÉPARTEMENT

1 PLACE MARCEL PLAISANT • CS N° 30322 • 18023 BOURGES

CEDEX

TÉL 02 48 27 80 00

<https://www.departement18.fr>

En cochant la case, le(a) déclarant(e) confirme avoir pris connaissance du règlement du dispositif et déclare l'accepter. Cette mention vaut signature électronique.

---

## PIÈCES À INSÉRER OBLIGATOIREMENT À CETTE DEMANDE

---

- 1 - L'attestation de présence** au stage du demandeur (et non l'inscription), mentionnant le coût du stage, délivrée par l'organisme de formation.
- 2 - Une copie du dernier certificat d'imposition sur le revenu reçu par le demandeur où apparaît le revenu imposable.
- 3 - Un relevé d'identité bancaire BIC/IBAN du bénéficiaire de l'aide (ou d'un responsable légal pour les mineurs).

---

## CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

---

Revenu net imposable: .....

Nombre de parts: .....

Quotient familial retenu: .....

### DÉCISION

Favorable

Défavorable

Montant de l'aide: .....

### INFO PRATIQUE

La présente demande d'aide est à retourner, dûment remplie et accompagnée des pièces justificatives, au Département du Cher - Direction de l'éducation, de la jeunesse et des sports - Hôtel du département - Place Marcel Plaisant  
- CS n° 30322 - 18023 BOURGES CEDEX.



La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi que le Règlement Général sur la Protection des Données s'appliquent aux informations figurant dans les présentes conditions.

Les informations recueillies permettent :

- aux agents du Département d'établir des statistiques, études internes et enquêtes de satisfaction aux fins d'évaluation de la politique publique mise en œuvre, et/ou dans le cadre de l'Observatoire du territoire,
- aux agents habilités des services du Département du Cher de traiter votre demande relative à l'octroi d'une subvention selon les modalités précisées dans le règlement pour l' « Aide à la formation BAFA/BAFD » voté par l'Assemblée départementale n° AD 19/2022 du Conseil départemental du 24 janvier 2022,
- au payeur départemental du Cher de verser l'aide attribuée.

Un défaut de réponse entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction du dossier. En fournissant les réponses, vous consentez à ce que les agents des services mentionnés ci-dessus puissent effectuer le traitement de ces informations dans le cadre des objectifs mentionnés ci-dessus.

Les données personnelles sont conservées pendant la durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de leurs objectifs. Elles sont traitées dans la limite des délais de prescription applicables.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité de vos données, d'un droit d'opposition au traitement de celles-ci ainsi que le droit à tout moment de retirer votre consentement. Pour ce faire, la demande doit être adressée au délégué à la protection des données – Conseil départemental du Cher – Hôtel du Département – 1 place Marcel Plaisant – CS n° 30322 – 18023 BOURGES CEDEX ou via la rubrique « contact » sur <https://www.departement18.fr>

Les réclamations relatives à la protection de vos données sont à adresser auprès de la CNIL.

## Annexe

### **AIDE EN FAVEUR DU B.A.F.A. ET B.A.F.D. (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs et de directeurs)**

#### **- NATURE DE L'OPERATION**

---

Bourses individuelles à la formation et au perfectionnement des animateurs et des directeurs de centres de vacances et de loisirs.

#### **- BÉNÉFICIAIRES**

---

Jeunes du département du Cher ayant suivi un stage de formation ou d'approfondissement et répondant aux critères d'attribution.

#### **- COMPOSITION DU DOSSIER, PIECES A FOURNIR**

---

Le questionnaire de demande de bourse est à retirer auprès du Département.

L'aide départementale apportée est cumulable avec celle accordée par l'État pour une même formation.

#### **- MODALITES D'ATTRIBUTION**

---

Bourse versée par le Département par virement bancaire (joindre un BIC/IBAN au dossier de demande d'aide)

#### **- MONTANT DE L'AIDE**

---

\* Stage de formation générale :

Quotient familial <sup>(1)</sup>	Aide du Département
De 0 à 7 342 €	150 €
De 7 343 à 14 650 €	120 €

**\* Stage d'approfondissement ou de qualification :**

Quotient familial <sup>(1)</sup>	Aide du Département
De 0 à 7 342 €	120 €
De 7 343 à 14 650 €	100 €

(1) Quotient familial = revenu net imposable divisé par le nombre de parts fiscales.

**SERVICE INSTRUCTEUR**

Direction de l' éducation, de la jeunesse  
et des Sports  
Service éducation, sport et jeunesse

Tél : 02.48.25.24.44.